

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 04 octobre 2022

Date de la convocation: 27/09/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9
Votants : 9
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Absents : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Serge LAGUIBEAU

2022_054 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Le président expose au conseil syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2022, sont insuffisants.

Le montant total lié aux investissements pastoraux a été sous-évalué au moment du vote du budget :

– réfection passerelles pastorales	1 898,00 € HT
– achat d'un parc de tri Lisey	1 575,00 € HT
– achat d'un abri héliportable	19 550,00 € HT (subv.)
– adduction d'eau à la cabane du Courbet	19 404,00 € HT (subv.)
– renouvellement des batterie de la cabane d'Ilhéou	3 072,00 € HT

Il a également fallu remplacer la machine à café de l'hôtellerie de la Fruitière (3 000,00 € HT)

Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	DM	Reste
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	1 085,00	1 100,00	15,00
678	Autres charges exceptionnelles	200 000,00	52 926,42	-1 100,00	145 973,58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	DM	Reste
39	Pastoralisme	33 000,00	42 427,00	10 000,00	573,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	3 473,00	4 000,00	527,00
2313	Constructions	33 000,00	38 954,00	6 000,00	46,00

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/10/2022
065-256501321-20221004-2022_054-DE

56	Cab Past Ilhéou	2 500,00	3 072,00	600,00	28,00
2313	Constructions	2 500,00	3 072,00	600,00	28,00
59	Chalet du Clot	5 000,00	0,00	-1 600,00	3 400,00
2313	Constructions	5 000,00	0,00	-1 600,00	3 400,00
69	Refuge d'Estom	10 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00
71	Bât La Raillère	9 000,00	0,00	-4 000,00	5 000,00
2313	Constructions	9 000,00	0,00	-4 000,00	5 000,00

Le président invite le conseil syndical à voter ces crédits.

Le conseil syndical à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les moins-values de dépenses indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/10/2022
065-256501321-20221004-2022_054-DE